

CQP Animateur périscolaire

RNCP36481 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	44069, 44050
Code(s) ROME	G1203, G1202
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3246 — Animation socioculturelle
Date d'enregistrement	01/06/2022
Date d'échéance	01/06/2025

Certificateur(s)

OC ECLAT ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE ECLAT · SIRET : 92512327500016

LA CPNEF de la branche professionnelle des métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale au service des Territoires -ECLAT (ex animation)

<http://www.cpnefanimation.fr>**HEXOPEE · SIRET : 48332651800022**

Partenaires habilités

79 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 79 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
APPRENTISSAGE - REUNION - FORMATION. AP-RUN-FORMATION	82236013700043	Former et organiser l'évaluation
ASS DES CEMEA DE GUADELOUPE	51812690900010	Former et organiser l'évaluation
ASSOC D'INSERTION DE DEVELOPPEMENT POUR L'EDUCATION ET L'EPANOUISSEMENT	75092210600018	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION TERRITORIALE DES CEMEA DE MAYOTTE	40389602000027	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION TERRITORIALE GRAND EST DES CEMEA	33809898100024	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION TERRITORIALE GRAND EST DES CEMEA	33809898100032	Former et organiser l'évaluation
ASSOC REGION DE PICARDIE DES CEMEA	34065469800026	Former et organiser l'évaluation
ASS REGIO MAR CTRE ENTR METH EDUC ACTIV	33514879700012	Former et organiser l'évaluation
ASS REG NORD PDC DES CEMEA	33488535700031	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 79 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp36481-cqp-animateur-periscolaire/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'Animateur périscolaire intervient au sein d'un accueil de loisirs périscolaire principalement en direction d'un public enfance, soit le public des 3-12 ans.

Il intervient dans des espace-temps proches de l'école, dits « temps périscolaires » : le matin avant la classe, pendant le temps méridien (de la fin de la matinée de classe au retour en classe l'après-midi) et le soir immédiatement après la classe. La plupart du temps, les accueils se déroulent dans l'enceinte des établissements scolaires.

L'Animateur périscolaire met en œuvre des animations et des démarches pédagogiques adaptées au cadre de l'accueil périscolaire, aux espaces disponibles, aux rythmes des enfants. Il travaille, en relation avec deux acteurs éducatifs privilégiés, les familles et les enseignants.

L'Animateur périscolaire exerce ses fonctions sous la responsabilité du responsable fonctionnel de la structure qui l'emploie. L'autonomie est limitée dans la mise en œuvre des tâches prescrites. Le salarié ne détermine pas les procédures mais peut être amené à les adapter aux situations de travail qu'il rencontre.

Dans un contexte de développement accru des besoins d'accueil et de garde des enfants avant et après l'école et pendant la pause méridienne, le CQP Animateur périscolaire permet de répondre aux besoins des nombreux salariés qui entrent dans le secteur de l'Animation par l'accompagnement des élèves sur les temps périscolaires.

ACTIVITÉS VISÉES

L'Animateur périscolaire assume quatre missions :

Il accueille les publics enfants et familles dans les temps périscolaires. Il « met en vie » l'accueil des publics enfants et familles avant ou après la classe et pendant la pause méridienne, dans le respect de leurs rythmes de vie et de leurs besoins. Il prend en charge la vie quotidienne des enfants accueillis. Il contribue à la continuité éducative autour des enfants au sein de la communauté éducative (familles, enseignants, ASEM), personnels techniques et de restauration, autres animateurs). Il contribue à l'inclusion des enfants à besoins particuliers.

Il participe à la conception des projets d'animation en direction des publics enfants. Il identifie et intègre les caractéristiques et spécificités de la structure et du public visé pour contribuer à la conception du projet d'animation. En lien avec son responsable hiérarchique et l'équipe d'animation, il construit une démarche pédagogique au sein d'une équipe et conçoit les modalités d'évaluation du projet. Il conçoit ses propres projets d'intervention.

Il conduit des temps d'animation périscolaires en direction des publics enfants. Il déploie et conduit des temps d'animation adaptés au contexte périscolaire dans une visée éducative et de loisirs, en s'appuyant sur différents supports (activités artistiques, culturelles, scientifiques, techniques, physiques, etc.). Il gère le collectif d'enfants pendant le temps d'animation. Il réalise l'évaluation du temps d'animation.

Il exerce dans un environnement professionnel relevant du champ de l'éducation populaire. Il veille à l'ancrage de ses actions dans le territoire local, à leur mise en cohérence avec les principes et les valeurs de l'éducation populaire, et avec le projet éducatif et le projet pédagogique de la structure. Il applique la réglementation en vigueur et les règles en usage dans le fonctionnement de l'accueil périscolaire. Il s'implique activement dans le travail d'équipe. Il communique en interne avec l'équipe d'animation et à l'externe avec les autres membres de la communauté éducative.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Accueillir les publics enfants et familles dans les temps périscolaires :

Adapter les espaces et le matériel pour permettre à tous les enfants et à leur famille d'être accueillis dans le respect de leurs rythmes de vie et de leurs besoins.

Etablir une relation éducative, bienveillante et sécurisante avec chaque enfant afin de lui permettre de s'intégrer au groupe et de favoriser son bien-être.

Accompagner les enfants dans leur vie quotidienne en les associant et en les responsabilisant afin de favoriser leur autonomie et leurs apprentissages.

Organiser les différents temps vécus par les enfants, et particulièrement les transitions, pour leur permettre de s'y repérer et de bien vivre dans un cadre collectif.

Faciliter les échanges et l'implication des familles (dont les accompagnants) pour contribuer à l'épanouissement de

l'enfant.

Etablir des liens avec les acteurs éducatifs proches des espaces et des temps périscolaires pour favoriser la continuité éducative.

Appliquer les protocoles prévus pour les enfants à besoins particuliers* afin de contribuer à leur inclusion au sein de l'accueil périscolaire et avec les autres enfants. *en référence au Code de l'Education

Participer à la conception des projets d'animation en direction des publics enfants :

Repérer les caractéristiques de la structure et de l'environnement éducatif, social et territorial pour les prendre en compte dans la conception du projet d'animation.

Identifier les attentes, les motivations, les besoins et les caractéristiques physiologiques, psychologiques et sociologiques du public enfants en s'appuyant sur l'observation, le travail d'équipe et les informations disponibles pour préparer son projet d'animation.

Déterminer les objectifs du projet d'animation afin qu'ils soient en cohérence avec le projet éducatif et le projet pédagogique de la structure.

Choisir des méthodes pédagogiques et des supports d'activités dans différents domaines pour assurer la mise en œuvre du projet d'animation.

Prévoir la progression pédagogique en planifiant et en programmant l'ensemble des conditions nécessaires à la réalisation du projet afin d'atteindre les objectifs fixés.

Choisir des modalités et des critères d'évaluation pour mesurer l'atteinte des objectifs du projet d'animation.

Prévoir les modalités d'évaluation de sa propre pratique dans une visée d'amélioration individuelle.

Conduire des temps d'animation périscolaires en direction des publics enfants :

Mobiliser un ou plusieurs supports d'activités dans différents domaines (activités artistiques, culturelles, scientifiques, techniques, physiques, etc.) dans une visée éducative et de loisirs.

Utiliser différents types de démarches et méthodes pédagogiques afin de favoriser l'autonomie, la prise d'initiative et la responsabilisation du public enfants.

Faire vivre une mise en jeu et une découverte lors du temps d'animation pour répondre aux besoins des enfants et contribuer à leur éveil et à leur compréhension du monde qui les entoure.

Observer la progression et l'implication des enfants tout au long du temps d'animation pour ajuster l'activité et la méthode pédagogique aux évolutions et aux réactions.

Evaluer ses activités et sa posture à partir de modalités et de critères d'évaluation préalablement définis, dans une visée d'amélioration continue de sa pratique.

Organiser le collectif d'enfants afin que chacun puisse trouver sa place dans le groupe.

Adapter son intervention en fonction de la dynamique de groupe, des envies et besoins individuels afin de favoriser le bien-être des enfants et leur socialisation.

Gérer les tensions et conflits entre enfants afin de permettre la participation active et apaisée de chacun au temps d'animation.

Exercer dans un environnement professionnel relevant du champ de l'éducation populaire :

Identifier les différents acteurs et réseaux du champ de l'éducation et de l'éducation populaire afin de se situer au sein de la communauté éducative.

Identifier les points structurants de l'exercice du métier d'animateur/animateurice périscolaire pour mieux comprendre son cadre d'emploi, sa situation contractuelle de travail et agir sur son parcours professionnel.

Adopter des postures professionnelles pour favoriser la coéducation avec les autres membres de la communauté éducative.

Appliquer les principes et les valeurs de l'éducation populaire dans ses activités d'animateur/animateurice périscolaire afin d'inscrire son action en cohérence avec ceux du projet éducatif et du projet pédagogique de la structure.

Identifier les niveaux et registres de responsabilité engagés dans sa pratique professionnelle pour garantir sa propre sécurité et celle des publics accueillis sur les temps périscolaires.

Rechercher les informations réglementaires en vigueur au sein de l'accueil périscolaire pour mettre à jour son cadre de référence et ses pratiques.

Appliquer l'ensemble des règles de sécurité et d'hygiène en vigueur au sein de l'accueil périscolaire en sensibilisant les parties prenantes afin de les protéger et prévenir d'éventuels risques.

Appliquer les consignes concernant les enfants présentant des signaux physiques et/ou psychologiques de mal-être afin d'agir dans les limites de son périmètre d'intervention et le cas échéant passer le relais aux interlocuteurs compétents sur toute situation de détresse et/ou de violence physique, morale ou sexuelle.

Contribuer à la répartition des tâches au sein d'une équipe pour assurer la qualité des interventions en direction des

publics enfants et familles.

Faire des propositions et prendre en compte les avis des membres de l'équipe afin de contribuer activement à la conception de projets collectifs et à l'évolution qualitative du fonctionnement de l'accueil périscolaire.

Identifier les informations pertinentes dans des textes simples et récurrents de son environnement afin de les exploiter dans l'exercice de ses fonctions.

Ecrire des textes informatifs simples relatifs à son contexte et son activité, le cas échéant à l'aide d'outils numériques, afin de rendre compte de son action et/ou d'informer ses interlocuteurs au sein de l'accueil périscolaire.

Restituer à l'oral des informations relatives à son contexte et/ou son activité lors de temps d'échanges organisés ou informels, face à un groupe ou en individuel, dans les limites de son périmètre d'intervention.

Blocs de compétences

RNCP36481BC01 — Accueillir les publics enfants et familles dans les temps périscolaires

LISTE DE COMPÉTENCES

Adapter les espaces et le matériel pour permettre à tous les enfants et à leur famille d'être accueillis dans le respect de leurs rythmes de vie et de leurs besoins.

Etablir une relation éducative, bienveillante et sécurisante avec chaque enfant afin de lui permettre de s'intégrer au groupe et de favoriser son bien-être.

Accompagner les enfants dans leur vie quotidienne en les associant et en les responsabilisant afin de favoriser leur autonomie et leurs apprentissages.

Organiser les différents temps vécus par les enfants, et particulièrement les transitions, pour leur permettre de s'y repérer et de bien vivre dans un cadre collectif.

Faciliter les échanges et l'implication des familles (dont les accompagnants) pour contribuer à l'épanouissement de l'enfant.

Etablir des liens avec les acteurs éducatifs proches des espaces et des temps périscolaires pour favoriser la continuité éducative.

Appliquer les protocoles prévus pour les enfants à besoins particuliers* afin de contribuer à leur inclusion au sein de l'accueil périscolaire et avec les autres enfants.

- en référence au Code de l'Education

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Présentation orale d'une situation d'accueil des publics en temps périscolaire tiré de sa pratique professionnelle

Mise en situation reconstituée

A partir d'un scénario fictif tiré au sort, le candidat doit apporter une information et/ou un conseil suite à une demande d'un parent et qui implique un ou plusieurs acteurs éducatifs proches des espaces et des temps périscolaires.

La mise en situation est suivie d'un entretien d'explicitation pour permettre au candidat d'argumenter ses choix et d'élargir son questionnement.

Entretien complémentaire

Un entretien complémentaire avec le jury permet d'élargir le questionnement du candidat sur les compétences non mises en œuvre afin de vérifier la maîtrise de l'ensemble des compétences du bloc

RNCP36481BC02 — Participer à la conception des projets d'animation en direction des publics enfants

LISTE DE COMPÉTENCES

Repérer les caractéristiques de la structure et de l'environnement éducatif, social et territorial pour les prendre en compte dans la conception du projet d'animation.

Identifier les attentes, les motivations, les besoins et les caractéristiques physiologiques, psychologiques et sociologiques du public enfants en s'appuyant sur l'observation, le travail d'équipe et les informations disponibles pour préparer son projet d'animation.

Déterminer les objectifs du projet d'animation afin qu'ils soient en cohérence avec le projet éducatif et le projet pédagogique de la structure.

Choisir des méthodes

pédagogiques et des supports d'activités dans différents domaines pour assurer la mise en œuvre du projet d'animation.

Prévoir la progression pédagogique en planifiant et en programmant l'ensemble des conditions nécessaires à la réalisation du projet afin d'atteindre les objectifs fixés.

Choisir des modalités et des critères d'évaluation pour mesurer l'atteinte des objectifs du projet d'animation.
Prévoir les modalités d'évaluation de sa propre pratique dans une visée d'amélioration individuelle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Elaboration d'un dossier de présentation d'un projet d'animation conçu en autonomie.
Soutenance orale du dossier et entretien.

RNCP36481BC03 — Conduire des temps d'animation périscolaires en direction des publics enfants

LISTE DE COMPÉTENCES

Mobiliser un ou plusieurs supports d'activités dans différents domaines (activités artistiques, culturelles, scientifiques, techniques, physiques, etc.) dans une visée éducative et de loisirs.
Utiliser différents types de démarches et méthodes pédagogiques afin de favoriser l'autonomie, la prise d'initiative et la responsabilisation du public enfants.
Faire vivre une mise en jeu et une découverte lors du temps d'animation pour répondre aux besoins des enfants et contribuer à leur éveil et à leur compréhension du monde qui les entoure.
Observer la progression et l'implication des enfants tout au long du temps d'animation pour ajuster l'activité et la méthode pédagogique aux évolutions et aux réactions.
Evaluer ses activités et sa posture à partir de modalités et de critères d'évaluation préalablement définis, dans une visée d'amélioration continue de sa pratique.
Organiser le collectif d'enfants afin que chacun puisse trouver sa place dans le groupe.
Adapter son intervention en fonction de la dynamique de groupe, des envies et besoins individuels afin de favoriser le bien-être des enfants et leur socialisation.
Gérer les tensions et conflits entre enfants afin de permettre la participation active et apaisée de chacun au temps d'animation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation réelle de conduite d'un temps d'animation
Entretien complémentaire

RNCP36481BC04 — Exercer dans un environnement professionnel relevant du champ de l'éducation populaire

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier les différents acteurs et réseaux du champ de l'éducation et de l'éducation populaire afin de se situer au sein de la communauté éducative.
Identifier les points structurants de l'exercice du métier d'animateur/animatrice périscolaire pour mieux comprendre son cadre d'emploi, sa situation contractuelle de travail et agir sur son parcours professionnel.
Adopter des postures professionnelles pour favoriser la coéducation avec les autres membres de la communauté éducative.
Appliquer les principes et les valeurs de l'éducation populaire dans ses activités d'animateur/animatrice périscolaire afin d'inscrire son action en cohérence avec ceux du projet éducatif et du projet pédagogique de la structure.
Identifier les niveaux et registres de responsabilité engagés dans sa pratique professionnelle pour garantir sa propre sécurité et celle des publics accueillis sur les temps périscolaires.
Rechercher les informations réglementaires en vigueur au sein de l'accueil périscolaire pour mettre à jour son cadre de référence et ses pratiques.
Appliquer l'ensemble des règles de sécurité et d'hygiène en vigueur au sein de l'accueil périscolaire en sensibilisant les parties prenantes afin de les protéger et prévenir d'éventuels risques.
Appliquer les consignes concernant les enfants présentant des signaux physiques et/ou psychologiques de mal-être afin d'agir dans les limites de son périmètre d'intervention et le cas échéant passer le relais aux interlocuteurs compétents sur toute situation de détresse et/ou de violence physique, morale ou sexuelle.
Contribuer à la répartition des tâches au sein d'une équipe pour assurer la qualité des interventions en direction des publics enfants et familles.
Faire des propositions et prendre en compte les avis des membres de l'équipe afin de contribuer activement à la conception de projets collectifs et à l'évolution qualitative du fonctionnement de l'accueil périscolaire.
Identifier les informations pertinentes dans des textes simples et récurrents de son environnement afin de les exploiter dans l'exercice de ses fonctions.
Ecrire des textes informatifs simples relatifs à son contexte et son activité, le cas échéant à l'aide d'outils numériques, afin de rendre compte de son action et/ou d'informer ses interlocuteurs au sein de l'accueil périscolaire.

Restituer à l'oral des informations relatives à son contexte et/ou son activité lors de temps d'échanges organisés ou informels, face à un groupe ou en individuel, dans les limites de son périmètre d'intervention.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Elaboration d'un dossier professionnel présentant l'environnement professionnel, les missions, le positionnement au sein de sa structure, des exemples d'actions à mettre en œuvre pour favoriser les alliances éducatives, etc...

Soutenance orale du dossier

Cas pratiques à l'oral et entretien complémentaire

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les entreprises employeuses concernées sont :

- des entreprises associatives de la branche ÉCLAT notamment, elles se caractérisent par une identité commune issue de l'héritage des Mouvements d'Éducation populaire et d'un projet commun d'utilité sociale et environnementale à l'ancrage local.
- les collectivités territoriales, principalement les communes et les intercommunalités. Ces dernières recrutent soit directement, soit au travers de structures du type Caisse des écoles.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Animateur périscolaire

Animateur périscolaire et extrascolaire

Agent d'animation périscolaire

Adjoint d'animation périscolaire

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier d'animateur périscolaire n'est pas réglementé, néanmoins l'activité d'animation périscolaire relève et est encadrée par la législation et la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs qui s'assure notamment que des conditions sanitaires, matérielles et éducatives sont respectées.

Cette réglementation prévoit qu'au moins 50 % de l'effectif des animateurs soit qualifié en étant titulaire du BAFA, du CQP Animateur Périscolaire ou d'un des autres titres ou diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et accueils de scoutisme (Arrêté du 9 février 2007 modifié par l'arrêté du 23 juin 2010 – article 2). Code de l'action sociale et des familles (Articles L.227-1 à 12 et R.227-1 à 30)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 557 €
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	64 780
Jugés difficiles à recruter	43 %
Emplois saisonniers	64 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La branche a déterminé un prérequis en matière d'âge pour accéder à la certification : L'âge minimum requis pour l'accès à la formation est 16 ans.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le jury de validation des évaluations certificatives est composé de cinq personnes :

- Deux représentants de la CPNEF qui président le jury (binôme paritaire)
- un responsable de la session de formation
- Deux experts : un salarié et un employeur relevant de la Convention collective ÉCLAT.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury VAE est composé de 2 représentants de la CPNEF ayant une proximité avec le métier d'animateur périscolaire et exerçant ou ayant exercé le métier ou supervisant ou ayant supervisé des personnes exerçant le métier.

Base légale

Date de décision	01/06/2022
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	01/06/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	338	0	82 %	—
2019	655	1	82 %	80 %
2018	831	1	82 %	63 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP28725

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP40871

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.cpnefanimation.fr/le-cqp-animateur-animatrice-periscolaire>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36481/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	2
Parcours menés à terme	2
Taux d'achèvement	100 %
Période	11/2023 – 05/2024

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	2
Montant total engagé	3 614 €
Coût moyen par dossier	1 807 €
Durée moyenne	778 h
Période	07/2023 – 10/2023
France compétences	100 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.